

Les noms composés en haïtien : pour une définition intrinsèque de tête morphologique

Anne-Marie Brousseau

Volume 18, numéro 2, 1989

Le créole haïtien

URI : <https://id.erudit.org/iderudit/602652ar>

DOI : <https://doi.org/10.7202/602652ar>

[Aller au sommaire du numéro](#)

Éditeur(s)

Université du Québec à Montréal

ISSN

0710-0167 (imprimé)

1705-4591 (numérique)

[Découvrir la revue](#)

Citer cet article

Brousseau, A.-M. (1989). Les noms composés en haïtien : pour une définition intrinsèque de tête morphologique. *Revue québécoise de linguistique*, 18(2), 11–39. <https://doi.org/10.7202/602652ar>

Résumé de l'article

Dans cet article, nous proposons une définition de la tête morphologique qui se distingue de celles qu'on trouve généralement dans la littérature (depuis Williams (1981)) en ce qu'elle est intrinsèque plutôt que (totalement ou partiellement) positionnelle. La tête d'un mot complexe est le constituant dont le mot est hyponyme, c'est-à-dire le constituant qui partage les traits sémantiques et, par implication, les traits syntaxiques de sa projection. Cette définition permet une analyse directe des noms composés en créole haïtien si l'on admet que la tête, définie intrinsèquement, peut avoir une position différente dans les mots composés (gauche) et dans les mots dérivés par affixation (droite).

LES NOMS COMPOSÉS EN HAÏTIEN: POUR UNE DÉFINITION INTRINSÈQUE DE TÊTE MORPHOLOGIQUE*

Anne-Marie Brousseau

0. Introduction

De façon informelle, on peut définir un mot composé comme un mot complexe, formé de deux mots (ou plus). Cette définition fait ressortir une particularité des composés, soit leur caractère hybride, à mi-chemin entre morphologie et syntaxe. En effet, puisque les composés sont des **mots**, ils doivent être des structures morphologiques, au même titre que les simplex (mots simples sans structure interne) et les dérivés (mots formés par affixation)¹. Mais en même temps, ils consistent, comme les syntagmes, en des combinaisons de morphèmes libres, de mots².

Les noms composés de l'haïtien présentent ce caractère hybride. Comme les autres mots, ils sont des «atomes syntaxiques» (au sens de DiSciullo & Williams (1987)) à l'intérieur desquelles les règles de la syntaxe ne peuvent s'appliquer. Par contre, ils se distinguent des mots dérivés pour ce qui est de l'ordre de leurs constituants: la tête est toujours le constituant le plus à droite dans les dérivés,

* Nous tenons à remercier Claire Lefebvre, John Lumsden et Mohammed Guerssel pour leurs précieux commentaires sur des versions préliminaires de cet article. Nous remercions également Sandra Filipovich ainsi que nos informateurs, Jean-Robert Cadely, Jérôme Julien et Jessy Napoléon, qui nous ont permis de recueillir l'ensemble de nos données sur les composés de l'haïtien. Ces données sont présentées de façon exhaustive dans Brousseau (1988). Cette recherche a été financée par des subventions attribuées au Groupe de recherche sur le créole haïtien (UQAM) par le Conseil de recherches en sciences humaines du Canada (CRSH) et le fonds pour la Formation des chercheurs et l'aide à la recherche (FCAR). Nous avons également bénéficié d'une Bourse spéciale de maîtrise et d'une Bourse de doctorat du CRSH.

1. Nous employons le terme «dérivé» dans un sens technique, pour désigner les mots formés par affixation, en opposition au terme «composé». Cela n'implique pas que nous voyions la composition comme un processus externe à la morphologie dérivationnelle.

2. Cette hybridité se reflète d'ailleurs dans les diverses analyses proposées dans la littérature. Par exemple, DiSciullo & Williams (1987) analysent les composés du français tels *essuie-glace* ou *tire-au-flanc* comme des mots syntaxiques, c'est-à-dire des mots n'ayant pas une forme morphologique.

généralement le constituant le plus à gauche dans les composés (comme en syntaxe).

Dans les pages qui vont suivre, nous allons voir comment les principes de la morphologie et de la syntaxe peuvent permettre cette différence. Dans la section 1, nous précisons la notion de tête morphologique; deux définitions de tête, l'une positionnelle, l'autre intrinsèque, y sont examinées. La section 2 présente les critères qui permettent d'identifier les composés comme structures morphologiques, en opposition aux constructions syntaxiques. Nous montrons dans la section 3 comment les deux définitions de tête peuvent analyser les composés de l'haïtien et en 4, nous discutons du pour et du contre des deux analyses pour finalement montrer la nécessité d'une définition intrinsèque de la tête morphologique.

1. La notion de tête morphologique

Les mots complexes n'acquièrent pas leurs propriétés de la simple concaténation ou de l'addition de leur constituants: ils ont une structure interne. Et dans cette structure, même si chaque constituant est porteur d'information syntaxique et/ou sémantique, il est généralement un constituant qui porte l'essentiel de cette information syntaxique et sémantique. Ce constituant est la tête du mot; l'autre constituant en est la base (dans les dérivés) ou le modifieur³ (dans les composés). D'une part, la tête permet de déterminer la catégorie syntaxique d'un mot formé par des constituants de catégories différentes. Sans égard à des considérations de position, dans les exemples du français et de l'anglais en (1) et (2), la tête est le constituant (italique) qui partage les traits syntaxiques du mots.

- | | | |
|-----|--|-----------------|
| (1) | [[chant] _V [eur] _N] _N | «chanteur» |
| | [[poisson] _N [rouge] _A] _N | «poisson rouge» |
| | [[rouge] _A [sang] _N] _A | «rouge sang» |
| (2) | [[sing] _V [er] _N] _N | «chanteur» |
| | [[green] _A [bean] _N] _N | «haricot vert» |
| | [[olive] _N [green] _A] _A | «vert olive» |

3. Le terme «modifieur» désigne le noeud-soeur de la tête morphologique dans un composé, autrement dit, le constituant non-tête. Et ce, même si ce constituant entretient une relation de complémentation avec la tête (par exemple, dans les composés synthétiques tels *truck-driver* «chauffeur de camion» où le «modifieur» *truck* est interprété comme le complément de la tête *driver*).

En plus des traits catégoriels, la tête détermine les traits diacritiques d'un mot, comme le genre et le nombre :

- (3) [[bloc]_{masc, sing} [notes]_{fém, plur}]_{masc, sing} «bloc-notes»
 (4) [[sales]_{plur} [department]_{sing}]_{sing} «département des ventes»

Dans les composés formés de deux constituants de même catégorie, l'identification de la tête n'est évidemment pas cruciale pour déterminer les traits syntaxiques du mots. Toutefois, elle est nécessaire à l'interprétation du composé: elle permet d'établir à quoi réfère le composé. Considérons les paires d'exemples suivants où le même nom est la tête dans un cas et le modifieur (la non-tête) dans l'autre.

- (5) [[café]_N [filtre]_N]_N «café filtre»
 [[filtre]_N [à café]_N]_N «filtre à café»
 (6) [[house]_N [boat]_N]_N «péniche»
 [[boat]_N [house]_N]_N «hangar à bateaux»

En (6), le composé réfère à une sorte de «bateau» seulement dans le cas, *houseboat*, où *boat* «bateau» est la tête du composé. De la même façon, les composés en (5) réfèrent respectivement à un type de café et à un type de filtre selon que *café* ou *filtre* est la tête du composé.

Pour rendre compte de l'interprétation (et de la formation) des mots complexes d'une langue, la théorie morphologique doit donc contenir des principes permettant d'identifier la tête d'un mot. Avant de présenter deux définitions formelles de la tête morphologique et du mécanisme (percolation) permettant à la tête de conférer au mot ses propriétés, nous résumons brièvement la théorie morphologique que nous retenons.

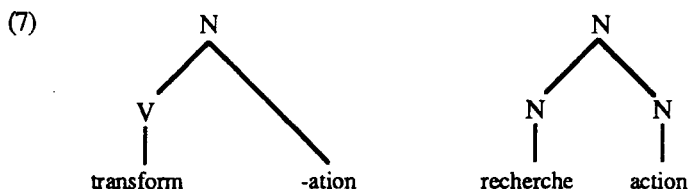
1.1 Théorie morphologique

Nous retenons pour l'essentiel le modèle théorique soutenu par Selkirk (1982, pp.4-10). La morphologie comprend un ensemble de Règles de structuration des

mots («Word Structure Rules») engendrées par une grammaire indépendante de contexte, comparable à celle qui engendre les structures syntaxiques ($X \rightarrow YZ$). De même que le composant syntaxique permet de dériver toutes les phrases possibles d'une langue, le composant morphologique dérive tous les mots possibles d'une langue via des règles qui découlent de la théorie X-barre.

L'entrée lexicale de chaque morphème, tant lié que libre, contient la représentation phonologique du morphème (incluant certaines propriétés idiosyncratiques), sa représentation sémantique ainsi que ses traits syntaxiques : traits catégoriels ($\pm N, \pm V$), niveau catégoriel (X-zéro, racine, affixe) et traits diacritiques (+pluriel, +futur, +latin, etc.). Les affixes peuvent donc être des catégories lexicales majeures au même titre que les mots (par exemple, *-ion* et *-eur* sont des noms en français); c'est leur niveau catégoriel, Affixe, qui empêche qu'il soient insérés directement dans des structures syntaxiques, au contraire des X-zéros. En outre, les affixes sont spécifiés en terme de sous-catégorisation, c'est-à-dire pour le type de base qui peut occuper leur noeud-soeur dans la structure de mot⁴.

À l'instar des structures syntaxiques, les mots sont formés en structures arborescentes⁵. Les bases y sont dominées par un noeud X-zéro alors que les affixes branchent directement de la projection maximale (ce qui reflète leur caractère lié) :



4. En fait, on peut considérer que c'est la sous-catégorisation qui empêche qu'un affixe soit inséré directement dans une structure syntaxique : l'affixe ne peut apparaître sans son complément sous-catégorisé, sa base, de la même façon qu'un verbe transitif ne peut apparaître sans son objet direct (e.g.: *J'ai construit). Un affixe n'a ainsi aucun statut particulier; il est comparable à un mot simple dont le complément doit être obligatoirement réalisé.

5. Selkirk propose qu'un paramètre détermine si les structures sont à branchement binaire, l'anglais ayant la valeur positive de ce paramètre. Divers auteurs soutiennent que le branchement binaire est une contrainte universelle sur les structures, tant en syntaxe qu'en morphologie (entre autres, Kayne (1984), Aronoff (1976), Scalise (1984), DiSciullo (1987)). Les données de l'haïtien n'offrent pas d'argument à l'appui de l'une ou de l'autre de ces options et nous laisserons donc la question ouverte (voir toutefois Brousseau (1988)).

Cette structuration, jointe à la convention de percolation et à la définition de tête, permet de dériver toute l'information nécessaire concernant la projection maximale X-zéro, le mot.

1.2 Définition formelle de la tête morphologique

Les définitions de tête disponibles en morphologie (DiSciullo & Williams (1987), Lieber (1981), Selkirk (1982), Williams (1981)) sont toutes, en totalité ou en partie, des définitions positionnelles. Elles sont des variantes de la «Right-hand Head Rule» de Williams (1981) où la tête est le constituant le plus à droite du mot. La percolation (définie plus ou moins formellement selon les auteurs) des traits de ce constituant à la projection maximale assure l'identité entre traits de la tête et traits du mot complexe.

DiSciullo & Williams (1987) proposent ainsi la définition suivante (p.26, notre traduction).

- (8) Définition de «tête_F» (lire: tête pour ce qui est du trait F) :

La tête_F d'un mot est l'élément le plus à droite du mot marqué pour le trait F.

Cette définition de la «tête relativisée» a deux conséquences principales (pp.26-28). Premièrement, on pourra retrouver des mots dont la catégorie est déterminée par l'élément de gauche si l'élément de droite n'est pas marqué pour les traits catégoriels. Les diminutifs en espagnol et, à notre avis, en français en sont un exemple typique: les suffixes diminutifs ne changent pas les traits catégoriels du constituant auquel ils s'attachent et c'est donc le constituant de gauche qui est la tête-catégorie du mot.

- (9) (= Di Sciullo & Williams (9))

poco _A	«petit»	[poqu-ita] _A
chica _N	«fille»	[chiqu-ita] _N
ahora _{ADV}	«maintenant»	[ahor-ita] _{ADV}

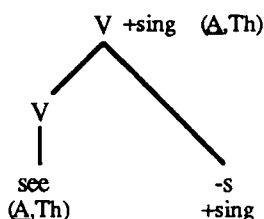
- (10) long_A [longu-et]_A
(aussi: aigret, doucet, gentillet, grassouillet, jaunet, jeunet, maigret...)

maison _N	[maison-et(te)] _N
---------------------	------------------------------

- (aussi: bâtonnet, brochette, clochette, garçonnet, historiette, jardinet, porcelet...)

Deuxièmement, certains mots pourront avoir deux têtes, tête_{F1} et tête_{F2}, dans la mesure où F1 et F2 sont des traits différents. C'est le cas des mots contenant un suffixe flexionnel, par exemple les formes verbales avec une marque d'accord.

(11) (=Di Sciullo & Williams (14))



Dans la forme *sees* «voit», le suffixe *-s* est la tête pour les traits flexionnels (+singulier) alors que la base *see* est la tête à la fois pour la catégorie et pour la structure argumentale: *sees* est, comme *see*, un verbe ayant un argument externe, Agent, et un argument interne, Thème.

Cette définition positionnelle de la tête ne permet pas directement d'analyser les composés du français comme nous l'avons fait en (1), (3) et (5) ci-haut, c'est-à-dire avec une tête à gauche. Deux options peuvent être ici envisagées. Ou bien cette analyse est inadéquate et les composés du français sont formés sans faire appel à la notion de tête morphologique. C'est la position de Di Sciullo & Williams qui proposent qu'une certaine classe de composés du français (e.g. *fend-la-bise*, *boit-sans-soif*, *juste-au-corps*, *homme-de-paille*, *sans-le-sou*) sont des mots syntaxiques, c'est-à-dire des mots ayant une structure interne de syntagme: [XP]_Y. Ces mots sont structurés conformément aux règles de la syntaxe, et une règle de la périphérie de la grammaire réanalyse le XP en X-zéro. Les autres composés, comme *timbre-poste*, sont des idiomes, c'est-à-dire des syntagmes listés. Ou bien notre analyse est correcte et c'est la définition de tête qui doit être modifiée. C'est cette deuxième option que nous adoptons. Il nous semble en effet que dans les composés du français le constituant de gauche détermine les traits du mot, de la même façon que le constituant de droite dans les composés de l'anglais. Le constituant de gauche en français présente toutes les propriétés, joue le rôle qu'on attend d'une tête morphologique.

Une modification possible permettant d'analyser les composés du français comme sénestrocéphales (tête à gauche) consiste à paramétriser la définition en (8):

la tête_F d'un mot est l'élément le plus à droite/à gauche (valeur paramétrique) du mot marqué pour le trait F⁶. Mais puisque les dérivés du français sont dextrocéphales (tête à droite), il faut en outre permettre que les deux valeurs du paramètre soient retenues dans cette langue, l'une pour les dérivés (droite), l'autre pour les composés (gauche). DiSciullo (1988) adopte cette position: la tête_F est le constituant qui occupe une position constante dans la structure morphologique, cette position étant soumise à un paramètre qui est sensible au type de mot. Cela nous paraît toutefois une complication peu souhaitable de la grammaire, qui établit, sur la seule base de leur position, une distinction entre deux types de têtes présentant par ailleurs les mêmes propriétés. En outre, on retrouve dans certaines langues des mots d'un même type dont la position de tête est différente: l'haïtien a des composés binominaux avec tête à droite et avec tête à gauche; le français des noms composés N-A mais aussi A-N. Enfin, alors que les récents développements en syntaxe (depuis notamment Koopman (1984) et Travis (1984)) tendent à dériver la position des constituants dans les structures de principes indépendants régissant les relations entre ces constituants, il nous paraît plus intéressant de dériver également l'ordre des constituants dans les structures morphologiques.

La définition que nous proposons est différente; non pas positionnelle mais intrinsèque.

(12) *Tête morphologique*

En morphologie, la tête d'un mot complexe est le constituant dont le mot est un hyponyme.

L'hyponymie est une relation d'inclusion. Elle peut être définie (voir Miller (1978), Leech (1974)) comme la relation entre un mot X (*meuble*) et des mots Y, Z, W, plus spécifiques (*table*, *bureau*, *vaisselier*), où l'intension de X est incluse dans les intensions de tous les mots Y, Z, W, ses hyponymes. L'intension d'un mot comme *table* est toute propriété, tout critère qu'un locuteur connaissant le mot *table* utilise pour déterminer si on peut référer à tel ou tel objet comme à une *table* (e.g. les traits sémantiques [+concret], [+objet], [+artéfact], [+rigide], [+déplaçable], etc.). Par exemple, l'intension de *homme* (humain, mâle, adulte) étant incluse dans

6. En fait, cette paramétrisation est nécessaire pour rendre compte des langues comme le thai et le vietnamien (voir Greenberg (1963)) et le berbère (M. Guerssel, communication personnelle) où ce sont les préfixes et non pas les suffixes qui constituent la tête des dérivés.

l'intension de *homme-orchestre* (humain, mâle, adulte, musicien, jouant de plusieurs instruments à la fois), *homme* est la tête de *homme-orchestre*.

La relation d'inclusion qu'est l'hyponymie peut également être définie en terme d'extension puisque, comme le note McCawley (1981), deux expressions peuvent avoir des intensions différentes si et seulement si elles peuvent avoir des extensions différentes. L'extension d'une expression X est l'ensemble de choses auquel est identifié X et qui est vrai de X. Autrement dit, le mot Z est un hyponyme de X si l'ensemble des objets, individus ou concepts auxquels réfère Z est un sous-ensemble des objets, individus ou concepts auxquels réfère X⁷. Par exemple, dans les composés en (13), le mot est un hyponyme de l'élément de droite qui est donc la tête du mot, et conversement, la tête est l'élément de gauche en (14):

- (13) [[fire]_N [truck]_N]_N «camion de pompier» EST UN «camion»
(l'ensemble des «fire-truck» est un sous-ensemble de l'ensemble des «truck»)

[[dry]_A [clean]_V]_V «nettoyer à sec» EST «nettoyer»
(l'ensemble des fonctions «dry-clean» est un sous-ensemble de celui des fonctions «clean»)

- (14) [[homme]_N [orchestre]_N]_N «homme-orchestre» EST UN «homme»
(l'ensemble des «homme-orchestre» est un sous-ensemble de l'ensemble des «homme»)

[vert]_A [olive]_N]_A «vert olive» EST «vert»
(l'ensemble des qualités «vert-olive» est un sous-ensemble de celui des qualités «vert»)

Le transfert des informations sémantiques et syntaxiques (catégorie, pluriel, etc.) des constituants d'un mot à ce mot est opéré au moyen de la percolation. Nous retenons la définition de Selkirk (1982, p.76, notre traduction) :

- (15) *Percolation*

- a) si une tête est spécifiée pour un trait [αF_i], $\alpha \neq$ non-spécifié, le noeud mère de cette tête doit être spécifié [αF_i];

7. La relation d'inclusion s'établit donc dans deux directions opposées selon qu'elle implique l'intension ou l'extension du mot: l'ensemble des traits sémantiques constituant l'intension de *homme* est inclus dans (est un sous-ensemble de) l'ensemble des traits sémantiques constituant l'intension de *homme-orchestre* alors que l'ensemble des individus constituant l'extension de *homme-orchestre* est inclus dans (est un sous-ensemble de) l'ensemble des individus constituant l'extension de *homme*.

- b) si une non-tête est spécifiée pour le trait $[\beta F_i]$ et que la tête est non-spécifiée pour ce trait, le noeud-mère doit être spécifié $[\beta F_i]$.

Autrement dit, le mot obtient ses traits de la tête. Il peut toutefois obtenir un trait de l'élément non-tête si la tête n'est pas spécifiée pour ce trait.

Même si un rôle essentiel que joue la tête est de déterminer la catégorie du mot, notre définition en (12) ne fait pas directement référence à des traits catégoriels⁸. Nous croyons en effet qu'une relation d'hyponymie entre X et Y implique nécessairement une identité catégorielle entre X et Y. Si un mot désigne un individu, il ne peut s'agir que d'un nom; si un mot désigne une qualité, il ne peut s'agir que d'un adjectif, *vert olive* par exemple. Et le seul constituant dont le mot est un hyponyme est celui qui désigne également une qualité, l'adjectif *vert*.

Cette implication ne tient pas dans l'autre direction. L'identité catégorielle n'implique pas une relation d'hyponymie. Dans les composés binominaux (*light-house* «phare», *homme-orchestre*), les deux constituants ont les mêmes traits catégoriels que le mot. Un principe supplémentaire doit donc être invoquée pour identifier la tête dans ce cas: *house* dans *light-house*, *homme* dans *homme-orchestre*. La contrainte d'hyponymie est en outre nécessaire pour les composés exocentriques (sans tête) comme $[\text{red}_A\text{-coat}_N]_N$, $[\text{sang}_N\text{-mêlé}_A]_N$ ou $[\text{grille}_V\text{-pain}_N]_N$. Sans elle, rien n'empêcherait que les noms inclus dans ces composés, *coat*, *sang* et *pain* respectivement, ne soient identifiés comme la tête du mot puisqu'ils partagent les traits catégoriels du mot. En stipulant que le mot doit être un hyponyme de sa tête, notre définition empêche précisément l'identification d'une tête dans ces cas: un *redcoat* «soldat anglais» n'est pas une sorte de *coat* «manteau», un *sang-mêlé* n'est pas du *sang*, un *grille-pain* n'est pas du *pain*⁹.

Notre définition identifiant la tête des mots dérivés autant que composés, la condition d'hyponymie s'applique également aux affixes: dans un cas comme dans l'autre, la tête morphologique est cruciale pour déterminer les propriétés du mot, syntaxiques comme sémantiques. Comme nous l'avons déjà mentionné, un affixe a les mêmes propriétés qu'un mot simple. Il est donc défini par des traits syntaxiques

8. Contrairement à d'autres définitions de tête proposées dans la littérature (notamment Selkirk (1982), Brousseau (1988), Lieber (1988)) ou à la «IS A Condition» de Allen (1978).

9. DiSciullo & Williams recourent indirectement à cette contrainte d'hyponymie en disant que *glace* dans *essuie-glace* ne peut être considéré comme la tête puisqu'il n'en est pas la «tête sémantique».

et sémantiques et peut établir une relation d'hyponymie avec le mot dont il est la tête. Un *collectionneur* ou un *photocopieur* est une sorte de *-eur*, c'est-à-dire une sorte de «causeur de la fonction X» (agent ou instrument selon qu'il s'agit d'un animé ou d'un inanimé) et non pas une sorte de fonction X, «collectionner» ou «photocopier».

Pour ce qui est des mots dérivés, notre définition de la tête et la convention de percolation ont les mêmes conséquences empiriques que la définition de DiSciullo & Williams en (8)¹⁰. D'une part, un affixe qui ne change pas les traits catégoriels de la base à laquelle il s'attache, puisque non spécifié pour des traits de catégorie et ne participant pas à la relation d'hyponymie, n'est pas la tête du mot; c'est le cas des diminutifs en français et en espagnol (e.g. (9) et (10) plus haut). D'autre part, la percolation des traits propres aux affixes flexionnels (genre, nombre, personne, etc.) peut s'opérer sans que ces affixes soient la tête du mot. Par exemple, dans le nom pluriel [[chat] [s]], le trait [+pluriel] du suffixe *-s* percole au mot alors que la tête/tête-catégorie, non-marquée pour ce trait, est le nom *chat*. Ce résultat est souhaitable à double titre. Premièrement, on évite ainsi de stipuler la présence de plusieurs affixes homophones portant le même trait flexionnel mais des traits catégoriels différents, par exemple un *-s* [+N,-V] et un *-s* [+N,+V] pour rendre compte du fait qu'en français le pluriel apparaît sur les adjectifs comme sur les noms. Les affixes qui sont des têtes morphologiques sont ainsi les seuls affixes qui changent la catégorie du mot. Deuxièmement, en regard de la relation d'hyponymie, les affixes flexionnels semblent être de moins bons candidats au statut de tête que les bases auxquelles ils s'attachent. Par exemple, il nous semble plus pertinent sémantiquement de considérer que *mang-er-ont* est un sous-ensemble de la fonction *manger* plutôt qu'un sous-ensemble des actions faites par plusieurs personnes (*-ont*) et/ou des actions futures, non-réalisées (*-er*).

En résumé, les propriétés syntaxiques et sémantiques d'un mot complexe dépendent essentiellement de sa tête morphologique. La tête peut être définie de façon positionnelle (constituant le plus à droite/à gauche du mot) ou intrinsèque (constituant spécifié pour les mêmes traits sémantiques et donc, syntaxiques, que sa projection). De ces deux définitions découleront toutefois des analyses différentes pour les langues dont les composés n'ont pas une tête dans la même position que

10. En assumant, bien sûr, certains principes restreignant l'ordre relatif des constituants et, pour les dérivés et les composés synthétiques, des mécanismes permettant de dériver la structure argumentale du mot.

dans les dérivés. Le créole haïtien (comme notamment le français, l'italien et le vietnamien; voir Brousseau (1988), Scalise (1984), Selkirk (1982)) est une de ces langues. Mais avant d'aborder ces analyses, une question mérite d'être soulevée, liée à cette hybridité des composés que nous avons déjà mentionnée. Plusieurs composés de l'haïtien sont superficiellement très semblables à des structures syntaxiques. Avant de considérer une analyse morphologique des composés de l'haïtien, il convient donc de s'assurer que ceux-ci constituent bel et bien des structures morphologiques.

2. Les composés comme structures morphologiques

Des formes comme *bébé-épreuve* et *fermeture-éclair* sont clairement des mots en français. Ces séquences ne correspondent pas à des structures syntaxiques possibles: on ne retrouve pas de NP formés de la séquence N-N en français. Par contre, des formes comme celles du français en (16) et de l'haïtien¹¹ en (17) sont ambiguës. Elles peuvent à première vue être des syntagmes (des NP) aussi bien que des mots.

- | | | |
|------|---|---|
| (16) | [[poupée] _N [de cire] _{NP}] _{NP} | [[poupée] _N de [cire] _N] _N |
| (17) | [[po] _N [je] _{NP}] _{NP} | [[po] _N [je] _N] _N |
| | peau/oeil «peau de l'oeil» | peau/oeil «paupière» |

Plusieurs critères ont été proposés dans littérature (particulièrement pour les langues romanes et germaniques) qui permettent de distinguer les mots composés des structures syntaxiques (syntagmes et idiomes). La plupart de ces critères, tant phonologiques, morphologiques que sémantiques, ne sont pas absolus: ils ne

11. Pour transcrire nos données de l'haïtien nous utilisons l'orthographe adoptée en Haïti depuis 1979 plutôt que l'alphabet phonétique. Cette orthographe est proche de l'A.P.I. dont elle se distingue de la façon suivante :

Orthographe	A.P.I.
ch	š
j	ž
è	ɛ
ò	ɔ
ou	u
an, en, on	ã, ẽ, ɔ̃

Ainsi, Vn représente une voyelle nasale (van = [vã]), Vnn représente une suite voyelle nasale-n (vann = [vãn]); pour identifier une voyelle orale suivie de [n], on utilise l'accent grave (pàn = [pan]).

s'appliquent pas tous à toutes les langues. En outre, dans une même langue, des composés peuvent échapper à l'un ou l'autre de ces critères.

Le critère phonologique le plus souvent invoqué est que le composé a un patron accentuel (ou tonal; voir Brousseau (1988) concernant le fongbe) différent de celui qu'a le syntagme formé des même mots. En roumain, italien et espagnol, seul le deuxième élément du composé reçoit un accent (Giurescu (1975)). En anglais et en danois, seul le premier élément du composé reçoit l'accent primaire (Aronoff (1976), Bauer (1978), Chomsky et Halle (1968), Lees (1960), Marchand (1969)). L'haïtien étant une langue à accent lexical, il se pourrait que les composés se distinguent des structures syntaxiques de par leur patron accentuel (voir Cadely (1986)). Vu son ampleur (elle exige des analyses de l'accent dans les structures syntaxiques d'une part et dans les composés d'autre part), cette question reste à étudier.

La séquence d'éléments qui forme le composé diffère de la séquence que l'on trouve dans le syntagme correspondant. En français, par exemple, le modifieur occupe une place différente et ne peut être déplacé (e.g. [*chaise longue*]_N /*[*longue chaise*]_N, [*long-métrage*]_N /*[*métrage-long*]_{NP} mais [*une longue corde*]_{NP} / [*une corde longue*]_{NP}). En outre, le composé ne contient généralement pas les items lexicaux mineurs (marqueur de cas, déterminant ou conjonction) qu'on trouve dans les syntagmes (e.g. [*coin lecture*]_N / [*coin pour la lecture*]_{NP}, [*bleu-vert*]_A / [*bleu et vert*]_{AP})¹². Il n'y a généralement pas d'accord de genre, de nombre ou de cas entre les deux éléments d'un composé. Tant dans les langues romanes que germaniques, c'est la tête seulement qui est marquée pour de tels traits diacritiques (e.g. *two footmen*/**two footmen* mais *two feet*). En outre, l'élément de gauche interprété comme le complément de l'élément de droite ne prend pas la marque du génitif comme dans le syntagme correspondant ([*snow removal*]_{NP} mais [*city's destruction*]_{NP})¹³.

L'identification des composés en haïtien a rarement pu être établie sur la base de ces critères morphologiques. En effet, l'haïtien n'a pas de marque morphologique de genre, de nombre ou de cas; les composés ne peuvent donc pas se distinguer des

12. C'est le cas pour les composés réguliers. Les composés idiomatiques, souvent exocentriques d'ailleurs, peuvent contenir des catégories mineures, par exemple *trompe-la-mort*.

13. En français, la situation est moins tranchée : la plupart des composés nominaux formés d'un adjectif et d'un nom s'accordent en genre (*nature morte*, *robe longue*, *fausse porte*).

syntagmes à cet égard. Dans les NP complexes, comme le montre l'exemple en (17) plus haut, on ne trouve généralement pas de préposition/marque de cas entre les deux noms (*tab jan an* «la table de Jean»); une suite *N-N* peut ainsi être aussi bien un syntagme (N-NP) qu'un composé (N-N).

Un critère s'applique toutefois sans restrictions aux composés pour les distinguer des syntagmes et des idiomes, leur atomicité syntaxique, c'est-à-dire «l'incapacité des règles syntaxiques à analyser le contenu de catégories X-zéro» (DiSciullo & Williams (1987)). Cette proposition est la base même de l'hypothèse lexicaliste. Autrement dit, les mots constituent des îlots à l'intérieur desquels rien ne peut être déplacé, extrait ou inséré via les règles de la syntaxe.

Pour évaluer la propriété atomique des mots, nous avons retenu deux tests¹⁴, à savoir qu'un constituant est un mot si les éléments qui le composent: 1) ne peuvent être conjoints (e.g. (18a); et 2) ne peuvent être séparés par du matériel lexical (e.g. (18b)).

- (18) a. * J'ai acheté des [robes [de chambre et de bal]]_N
 J'ai acheté des [livres [de physique et de chimie]]_{NP}
- b. * Jean est un [juge très consciencieux de paix]_N
 Jean est un [juge très consciencieux de la Cour municipale]_{NP}

Pour l'haïtien, le critère d'atomicité nous a donc servi de test décisif pour identifier les mots composés. Nous n'avons retenu que les formes dont les constituants ne peuvent être ni conjoints (e.g. (19a) ni séparés par du matériel lexical (e.g. (20a)).

- (19) a. * Jan te kupe [pye [pòm ak bannann]]_N yo
 Jean/TEMPS/couper/pied/pomme/CONJ/banane/DÉT
 «Jean a coupé le pommier et le bananier»
- b. Jan te kupe [tèt [pye-pòm ak pye-zòranj]]_{NP} yo
 Jean/TEMPS/couper/cime/pommier/ CONJ/oranger/DÉT
 «Jean a coupé les cimes et du pommier et de l'oranger»

14. Ces deux tests, proposés par Allen (1978), sont également mentionnés dans DiSciullo & Williams (1987).

- (20) a. * li te mete medicaman su [po bule je]_N li
 il/TEMPS/mettre/onguent/sur/peau/brûlée/oeil/POSS
 «Il a mis de l'onguent sur sa paupière brûlée»
- b. li te mete medicaman su [po bule janm]_{NP} li
 il/TEMPS/mettre/onguent/sur/peau/brûlée/jambe/POSS
 «Il a mis de l'onguent sur la peau brûlée de sa jambe»

Comme le remarque Gilles (1987), une autre différence découle de l'atomicité des composés: on ne peut faire porter l'interrogation sur la tête d'un composé (21) alors qu'on peut le faire avec la tête d'un NP complexe (22). En effet, la règle syntaxique du déplacement-wh n'a pas accès à la structure interne du mot.

- (21) tut po-je l te bule
 tout/peau-oeil/POSS/TEMPS/être brûlé
 «Sa paupière était toute brûlée» ->
- * ki_i po-[e]_i ki te bule
 WH/peau/qui/TEMPS/être brûlé
 «Quelle peau était brûlée ?»
- (22) asosyasyon jèn nan voye yon delegasyon
 association/jeune/DÉT/envoyer/une/délégation
 «L'association des jeunes a envoyé une délégation» ->
- ki_i asosyasyon [e]_i ki voye yon delegasyon
 WH/association/qui/envoyer/une/délégation
 «Quelle association a envoyé une délégation ?»

Un autre critère, sémantique celui-là, s'applique à certains composés de l'haïtien, soit ceux qui contiennent un adjectif. Nous empruntons ce critère à Bauer (1978) qui souligne une caractéristique importante de la relation qui implique les deux éléments d'un composé, soit l'inhérence: l'élément modifieur doit être interprété comme une qualité inhérente de la tête du composé. Cette propriété explique qu'on peut modifier le composé par un antonyme de son modifieur adjectival interne sans qu'apparaisse une contradiction (23a) alors que cette contradiction rend la structure agrammaticale si les deux adjectifs modifient le nom à l'intérieur d'un NP (23b) :

- (23) a. yon [gwo-dwèt]_N piti
un/gros-doigt/petit
«un petit pouce»
- b. * yon gwo [pye]_N piti
un/gros/pied/petit
«un gros petit pied»

3. Les noms composés en haïtien

Les données qui font l'objet de cette section sont présentées de façon à faire ressortir la position de leur tête et leur structure interne. Ceci permettra de voir s'il est possible d'en rendre compte au moyen des deux définitions que nous avons présentées à la section 1 (cf. (8) et (12)). Mais avant, nous formulons quelques remarques sur la méthodologie utilisée dans la collecte des données.

3.1 Remarques méthodologiques

Les composés que nous examinons dans cette section ne représentent pas un tableau exhaustif de tous les types de composés en haïtien. D'une part, nous avons restreint notre analyse aux seuls noms et ce, pour deux raisons principales. Premièrement, les mots composés que nous avons rencontrés en haïtien sont très majoritairement des noms et il semble que cette tendance soit générale parmi les langues¹⁵. Deuxièmement, la deuxième catégorie formée de façon productive en haïtien est celle des adjectifs. Or, il n'est pas clair s'il existe en haïtien de «vrais» adjectifs au sens catégoriel ou si les adjectifs sont des noms agissant comme modificateurs.

D'autre part, comme l'essentiel des mots de l'haïtien ont été relexifiés en empruntant les formes phonétiques de mots français, nous avons voulu nous assurer que les composés que nous retenions soient des mots propres à l'haïtien. C'est-à-dire des mots effectivement structurés selon les principes de la grammaire de l'haïtien et non pas des mots empruntés tel quel du français¹⁶. Nous n'avons ainsi

15. Sauf pour les langues à incorporation qui ont une classe importante de composés verbaux. Ceci, dans la mesure où on analyse l'incorporation nominale comme un cas de composition, analyse qui ne fait pas l'unanimité dans la littérature (voir notamment Baker (1988)).

16. Cette recherche s'inscrit dans une recherche plus large qui se penche sur le rôle de la relexification dans la formation du créole haïtien (voir Brousseau (à paraître) et Brousseau, Filipovich et Lefebvre (1989)). Dans les termes de Lefebvre & Lumsden (à paraître), la relexification est «l'utilisation par des locuteurs [de l'haïtien] de l'organisation du lexique de leur langue maternelle (langue du substrat) [langues d'Afrique de l'Ouest] comme base pour la réinterprétation des chaînes phonétiques produites par les locuteurs d'une autre langue (langue du superstrat) [le français]». Dans ce cadre, il est particulièrement important d'éliminer de l'objet d'étude des formes qui possiblement ne

retenu que les mots qui respectaient au moins l'un des trois critères suivants: 1) le composé de l'haïtien n'existe pas en français (e.g. (24)); 2) l'un des constituants du composé n'est pas un mot français (e.g. (25)); et 3) l'un des constituants apparaît dans sa forme relexifiée, phonétiquement distincte de celle du français (e.g. (26)).

(24)	grèn-je pud-elevasyon	(graine/oeil) (poudre/action de lever)	«globe oculaire» «levure»
(25)	twu-bunda pye-chadèk	(trou/«fesses») (pied/«pamplemousse»)	«anus» «pamplemoussier»
(26)	melon-dlo dous-lakòl	(melon/eau) (bonbon/colle)	«melon d'eau» «caramel mou»

Ces deux restrictions n'ont pas de conséquences pour notre analyse. Dans le cadre théorique que nous retenons, une analyse d'une seule catégorie devrait s'appliquer à toutes les catégories. En outre, les lacunes possibles quant aux types de composés que nous analysons consisteraient en des composés identiques à ceux du français. Or, ces deux langues ont en commun des composés dont la tête n'est pas dans la même position que dans les dérivés.

3.2 *Les divers types de composés en haïtien*

Pour voir comment les deux définitions de tête, positionnelle et intrinsèque, permettent de rendre compte de leurs propriétés, nous avons classés les composés de l'haïtien selon deux dimensions. La première concerne la position de leur tête, la seconde leur possibilité d'être des mots syntaxiques.

À priori, nous considérons comme endocentriques (ayant une tête) tous les composés qui respectent notre définition intrinsèque de tête (voir (12)), donc sans égard à la position. Les autres composés sont exocentriques (sans tête). Parmi les endocentriques, certains composés sont dextrocéphales alors que d'autres sont sénestrocéphales. Nous parlerons en outre de composés syntaxiques et asyntaxiques selon que la séquence dont ils sont constitués correspond ou non à une structure syntaxique possible en haïtien.

sont pas analysables au moyen de la grammaire de l'haïtien. Pour des arguments en faveur de l'hypothèse de relexification, voir notamment Lefebvre (à paraître) et le numéro spécial sur la créolisation de la *Revue canadienne de linguistique*.

3.2.1 Composés binominaux

Les noms composés formés de deux noms sont de loin les plus courants en créole haïtien. Puisqu'ils sont formés de deux catégories identiques, et comme l'haïtien n'a pas de marques de genre ou de nombre, le choix de l'une ou l'autre des définitions de tête ne sera pas déterminant pour spécifier les traits syntaxiques du mot. Ce choix permettra par contre, comme nous le verrons sous peu, des prédictions différentes quant à son interprétation.

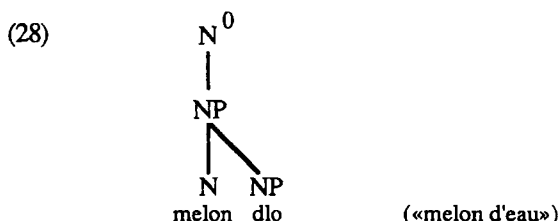
Parmi les composés binominaux, la classe la plus productive est celle des senestrocéphales comme ceux de (27).

(27)	SÉNESTROCÉPHALES [N-N]	
	melon-dlo	(melon/eau) «pastèque»
	pye-bwa	(pied/bois) «arbre»
	pye-bannan	(pied/banane) «bananier»
	bwa-seriz	(bois/cerise) «bois de cerisier»
	bwa-zaman	(bois/amande) «bois d'amandier»
	coulèv-dlo	(couleuvre/eau) «anguille»
	pwason-zèl	(poisson/aile) «poisson volant»
	po-je	(peau/oeil) «paupière»
	twu-nen	(trou/nez) «narine»
	plim-je	(poil/oeil) «cil»
	zo-figi	(os/figure) «pommette»
	nèg-lavil	(homme/ville) «citadin»
	fanm-saj	(femme/sage) «sage-femme»
	bwa-pip	(bois/pipe) «tuyau de pipe»
	bwa-chabon	(bois/charbon) «bois d'allumage»
	chanm-kay	(chambre/maison) «chambre louée»
	kay-chanm	(maison/chambre) «maison monopiece»
	fim-sinema	(film/cinéma) «film»
	rak-bwa	(forêt/bois) «forêt»
	pay-kafe	(paille/café) «pelure, déchets de café»

Dans tous les exemples de ce type, le mot est un hyponyme du nom de gauche. Par exemple, un *pye-bannan* «bananier» est un arbre¹⁷ (non une banane), un *zo-figi* «pommette» est un os (non un visage), un *nèg-lavil* «citadin» est un homme (non une ville). Selon notre définition de tête, ces composés sont donc clairement endocentriques avec une tête à gauche.

17. *Pye* a ici le sens de «plant, arbre», sensiblement de la même façon que *pied* dans *pied de vigne*, *pied de salade*.

Si ces composés sont structurés au moyen de la règle $X \rightarrow XP$, ils ont une structure interne de NP comme en (28).



En effet, dans les NP complexes, il n'existe qu'une seule position pour le NP complétant ou modifiant le nom-tête. Le NP complément (29a) et le NP génitif (29b) sont à droite de la tête N; ils ne sont pas introduits par une préposition ou un marqueur de cas (voir Gilles (1987)) :

- | | | |
|---------|---|---|
| (29) a. | dechoukay prezidan an
renversement/président/DÉT
«le renversement du président» | bwotay chèn yo
déménagement/chaise/PL
«le déménagement des chaises» |
| b. | tab jan an
table/Jean/DÉT
«la table de Jean» | fasad kay la
fasad/maison/DÉT
«la façade de la maison» |

Le nom-tête peut aussi avoir un PP complément. Dans ce cas, la préposition est sémantiquement pleine; elle établit une relation particulière entre la tête et le complément :

- | | | | |
|------|-----------------|--------------------|----------------------------|
| (30) | kay a fenèt | maison/a/fenêtre | «maison avec des fenêtres» |
| | sirop pu grip | sirop/pour/grippe | «sirop pour la grippe» |
| | jwèt an plastik | jouet/en/plastique | «jouet en plastique» |

Les composés [N-N] présentent toutefois une différence par rapport aux NP correspondants, différence qui ne peut être attribuée à leur structure interne si celle-ci est syntaxique. En effet, alors que dans les NP certaines relations entre le non-tête et son NP-complément demandent une préposition spécifique, cette préposition est toujours absente dans les composés. Cette distinction est notamment visible lorsque le complément, N2, est la matière dont est faite le nom-tête, N1 (31) ou lorsque N2 est l'usage auquel est destiné N1 (32).

- (31) [jwèt an plastik]NP «jouet en plastique» N1 est fait de N2
[kay-(*an-)pay]N «maison à toit de paille»
- (32) [siwo pu grip]NP «sirop pour la grippe» N1 est pour N2
[grènn-(*pu-)maldioque]N «graine pour éloigner le mauvais oeil»

En outre, le marqueur de cas/préposition *a* qui apparaît facultativement dans les NPs génitifs, est totalement exclu des composés :

- (33) [kay a Jan an]NP «la maison de Jean»
[zo-(*a-)figi]N «os du visage; pommette»
[nèg-(*a-)lavil]N «homme de la ville; citadin»

On trouve également en haïtien quelques binominaux dont la tête est à droite (les exemples en (34) sont les seuls que nous ayons trouvés).

- (34) DEXTROCÉPHALES [N-N]
- | | | |
|-------------|------------------|----------------------------|
| kalbas-tèt | (calebasse/tête) | «caboché (ironique)» |
| batwèl-figi | (battoir/figure) | «visage large (péjoratif)» |
| barik-vant | (tonneau/ventre) | «bedaine (ironique)» |
| bagèt-janm | (bâton/jambe) | «jambe mince (ironique)» |
| pilye-gason | (pilier/homme) | «homme bâti, vigoureux» |

Dans ces composés, la relation entre la tête et le modifieur en est une de comparaison: une *kalbas-tèt* est une tête qui ressemble à, est comme une calebasse. L'élément de droite est donc la tête morphologique, conformément à la contrainte d'hyponymie. Il l'est également en regard de la définition positionnelle de DiSciullo & Williams.

Il est à noter toutefois que, selon les locuteurs, la position de la tête peut varier dans ces composés. Dans les deux cas, le composé a la même signification. Certains locuteurs ont ainsi *tèt-kalbas*, *figi-batwèl* et *bagèt-janm*, soit les équivalents sénestrocéphales de formes en (34). Ces variantes sénestrocéphales (*figi-batwèl*) auront donc, comme les exemples en (27) plus haut, une structure interne de NP. Encore ici, toutefois, le composé aura une forme différente du NP sémantiquement correspondant; la relation «être comme» nécessite une phrase relative dans les NP:

- (35) yon figi ki comme yon batwèl «un visage qui (est) comme un battoir»

Par contre, les variantes dextrocéphales (*batwèl-fi*) ne pourront avoir qu'une structure morphologique $[N-N]_N$. En effet, s'il était syntaxique, on s'attendrait à ce que *batwèl-fi* ait sensiblement la même interprétation que le NP correspondant et, la tête étant à gauche dans les NP, désigne un battoir plutôt qu'un visage.

3.2.2 Composés contenant un adjectif

Ces composés sont fort peu nombreux en haïtien; la liste en (36) présente tous les exemples que nous avons trouvés.

(36)	DEXTROCÉPHALES [A-N]	
	gwo-dwet	(gros/doigt) «pouce»
	gwo-pus	(gros/pouce) «pouce»
	gwo-ble	(gros/bleu de travail) «denim»
	gran-mun	(grand/personne) «vieux, adulte»
	gran-nèg	(grand/homme) «chef, homme important»
	gwo-nèg	(grand/homme) «riche, géant»
	bout-pantalon	(court/pantalon) «bermuda, short»
	bout-ròb	(court/robe) «mini-robe»

Ici, toutes les analyses convergent pour désigner le constituant de droite comme la tête du mot. Le mot pourrait avoir une structure interne syntaxique puisque les adjectifs impliqués dans ces composés font partie de la liste restreinte d'adjectifs qui apparaissent en position prénominale dans les NP. En effet, les adjectifs sont en distribution complémentaire quant à la position qu'ils occupent: une vingtaine d'adjectifs (*bèl, gran, gwo, vyè, lèd*, etc.) précèdent le nom alors que tous les autres le suivent.

3.2.3 Composés exocentriques

Les composés exocentriques de l'haïtien sont essentiellement constitués d'un nom et d'un adjectif¹⁸. Même s'ils contiennent un élément (un nom) qui partage les mêmes traits syntaxiques que le mot, ces composés sont sans tête parce que cet

18. Nous avons trouvé de rares exemples impliquant d'autres catégories (deux ou trois pour chaque type), par exemple :

V-N :	mare-tèt	(attacher/tête)	«bandeau»
N-N :	lanvi-muri	(envie/mourir)	«personne déprimée»
N-V :	vant-fèmal	(ventre/faire mal)	«colique»

élément n'est pas en relation d'hyponymie avec le mot (e.g. un pélican n'est pas une sorte de gosier).

- (37) EXOCENTRIQUES [A-N]
 gwo-je (grand/oeil) «avide, cupide»
 gran-gozye (grand/gosier) «pélican»
 gwo-dèyè (gros/derrière) «personne à gros derrière»
 gwo-tèt (gros/tête) «personne à grosse tête»
- (38) EXOCENTRIQUES [N-A]
 je-chèch (yeux/sec) «audacieux, courageux»
 je-fò (yeux/fort) «fanfaron, prétentieux»
 je-pete (yeux/crevé) «aveugle»
 dan-puri (dent/pourri) «lâche»

La position qu'occupe l'adjectif dans le composé est un reflet de sa position syntaxique: postnominale sauf pour *gran* et *gwo* qui font partie de la liste restreinte d'adjectifs prénominaux. Ces composés sont donc possiblement des mots syntaxiques.

3.3 En résumé

Le tableau en (39) résume les différents types de noms composés en haïtien (la catégorie en gras est la tête du mot; les parenthèses indiquent les formes moins productives).

(39) NOMS COMPOSÉS DE L'HAÏTIEN

	SYNTAXIQUES	ASYNTAXIQUES
SÉNESTROCÉPHALES	N-N	
DEXTROCÉPHALES	(A-N)	(N-N)
EXOCENTRIQUES	A-N N-A (V-N), (V-V), (N-V)	

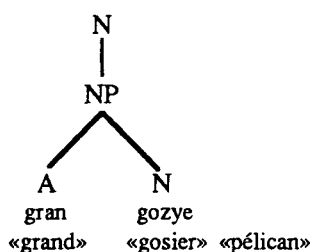
Il ressort de ce tableau que : 1) Les composés productifs ayant une tête sont sénestrocéphales (au contraire des mots dérivés qui ont tous la tête à droite), alors que ceux qui sont peu productifs sont dextrocéphales; 2) presque tous les composés peuvent être considérés comme potentiellement syntaxiques.

4. Discussion

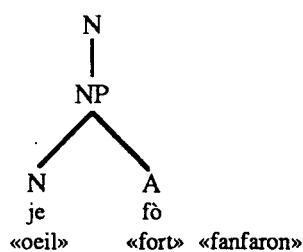
Dans leur analyse des mots syntaxiques du français (pp. 81-84), DiSciullo & Williams (1987) abordent la question de la tête et de la percolation. Rappelons qu'ils analysent les «composés» tels *essuie-glace* comme des mots listés, formés par la règle de la périphérie $X \rightarrow XP$ (en l'occurrence, $N \rightarrow VP$). Ils proposent précisément que dans un mot ayant la structure $[VP]_N$, le VP est la tête du nom mais une tête «atomique quant à ses traits», c'est-à-dire dont les traits ne percolent pas. Une telle percolation serait en effet impossible puisque, la relation «tête de» étant transitive, le V qui est la tête de VP serait également la tête de N et que V et N ont des traits catégoriels opposés. D'ailleurs, dans ces cas, on ne trouve pas d'accord de nombre entre les traits du V et ceux du nom composé (*des essuient-glace).

Cette analyse peut-être appliquée aux composés de l'haïtien que nous avons identifiés comme exocentriques. Les composés de (37) auront la structure de NP en (40a) et ceux de (38), la structure en (40b) selon que l'adjectif est prénominal ou postnominal.

(40) a.



b.



Les deux analyses font donc ici les mêmes prédictions quant à l'interprétation des composés exocentriques. Selon notre définition intrinsèque, il n'y a pas de constituant dont le mot est un hyponyme et celui-ci n'a pas de tête. Avec l'hypothèse des mots syntaxiques, la tête est atomique. Dans les deux cas, le mot

n'acquiert pas ses traits de son/ses constituant(s), est partiellement idiosyncratique (on doit apprendre que *gran-gozye* réfère à un oiseau, *je-fò* à un être humain, etc.) et doit donc être listé.

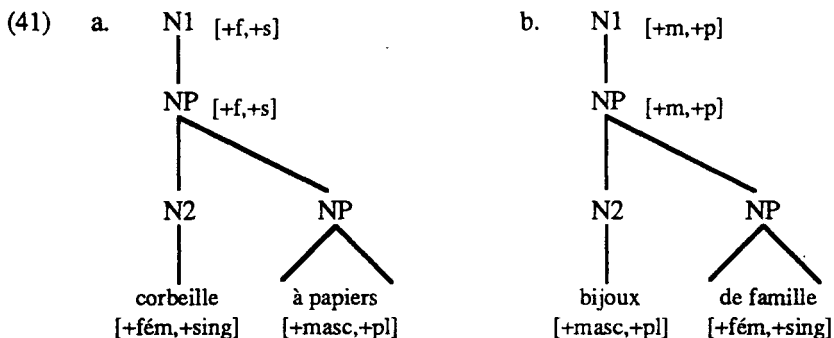
Pour rendre compte des composés où sont visibles les effets de la percolation de traits, tels le genre et le nombre (e.g. *timbres-poste*), DiSciullo & Williams doivent dire que ces mots ne sont pas des mots syntaxiques. Ils rejettent l'analyse en composés senestrocéphales (proposée notamment par Selkirk (1982)) puisque les dérivés du français ont la tête à droite. Ils analysent les mots tels *timbres-poste* comme des «syntagmes listés» ou idiomes, c'est-à-dire des structures syntaxiques, listées parce qu'ayant des propriétés imprédictibles (particulièrement, quant à leur interprétation).

Nous rejetons cette analyse pour le français (voir Brousseau (1988) et (1989)) parce que les composés binominaux comme *timbre-poste* (*bébé-éprouvette*, *homme-orchestre*, etc.) n'ont pas les propriétés des idiomes: ils sont réguliers et prédictibles. Leur interprétation est transparente, autant que l'est l'interprétation des composés dextrocéphales de l'anglais, en opposition à celle des composés clairement idiomatiques comme *fier-à-bras* ou *trompe-la-mort*. Toutes leurs propriétés, tant syntaxiques que sémantiques, peuvent être dérivées directement si l'on admet que leur tête est à gauche, ce que permet notre définition non-positionnelle. Il en est de même pour l'haïtien. Les composés binominaux comme ceux de (27) sont de loin les plus productifs et ils sont parfaitement prédictibles si on les analyse comme sénestrocéphales. On voit mal la motivation à les considérer comme des idiomes. Conversement, les composés [A-N] et [N-N] (e.g. (36) et (34)), qui devraient être plus réguliers puisqu'ils sont de «pures» structures morphologiques avec une tête à droite, sont en nombre assez restreint et ont une interprétation moins directe¹⁹.

La proposition de DiSciullo & Williams a toutefois un avantage, celui de prédire l'ordre des constituants à l'intérieur des composés. Cet ordre correspond à celui que l'on retrouve en syntaxe. Cela est particulièrement évident en haïtien dans les composés contenant un adjectif: l'adjectif précède ou suit le nom selon qu'il est, en syntaxe, prénominal ou postnominal.

19. Les composés [N-N] de (34) ont tous (sauf un) une connotation péjorative ou ironique.

Assumons donc une révision de cette proposition de la façon suivante: les composés en haïtien et en français sont des mots syntaxiques dont la tête (le XP), non atomique, peut faire percoler ses traits. Cela implique que seuls les XP qui partagent les traits catégoriels du mot (NP pour les noms) seront la tête de ce mot. La percolation des traits s'opère dans un premier temps du nom-tête du NP à ce NP (percolation syntaxique), puis du NP au N (percolation morphologique). Cette percolation doit impliquer les traits catégoriels et sémantiques, de façon à permettre l'identité catégorielle et l'hyponymie entre la tête et le nom composé, mais aussi des traits comme le genre et le nombre. Les exemples du français en (41) illustrent ce mécanisme : en (a), les traits du nom *corbeille* (N2) percolent au NP qui le domine puis, de ce NP au nom composé *corbeille à papiers* (N1).



On s'attend à ce que la percolation des traits sémantiques du NP au composé soit responsable de l'interprétation de celui-ci. C'est là le premier problème que pose la présente hypothèse: la relation sémantique qui lie les deux noms du composé est souvent exprimée différemment dans les NP. Comme nous l'avons mentionné en 3.2.1, certaines relations sémantiques entre les deux éléments du composé doivent, dans un NP, être exprimées par une préposition :

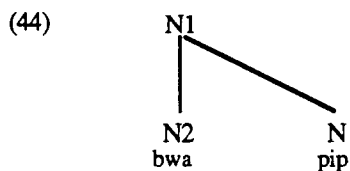
- (42) [jwèt an plastik]_{NP} «jouet en plastique» N1 est fait de N2
 [kay-(*an-)pay]_N «maison à toit de paille»
 [siwo pu grip]_{NP} «sirop pour la grippe» N1 est pour N2
 [grènn-(*pu-)maldioque]_N «graine pour éloigner le mauvais oeil»

Le deuxième problème est que les NP dans les composés ne peuvent apparaître avec leur expansion complète. Si le NP interne au composé n'est soumis qu'aux

règles de la syntaxe, on s'attend à ce qu'il puisse contenir tous les constituants qui entrent dans l'expansion d'un NP en syntaxe. Or, ce n'est pas le cas; on ne trouve pas en haïtien de composés contenant un déterminant, un modifieur ou une phrase relative :

- | | | | |
|------|------------------------|----------------------------------|----------------|
| (43) | *pye-pòm-yo | pied/pomme/les | «pommier» |
| | *pye-yon-pomme | pied/une/pomme | «pommier» |
| | *nèg-gwo-sendika | homme/grand/syndicat | «syndicaliste» |
| | *tèt-ki-còm-yon-kalbas | tête/qui/est comme/une/calebasse | «caboché» |

Le troisième problème est plus d'ordre théorique. Si la relation «tête de» est effectivement transitive, comme il est généralement admis dans la littérature (et comme le soulignent DiSciullo & Williams), il s'avère que le nom-tête du NP interne au composé est par transitivité la tête du composé. Dans une structure comme celles de (41), N2 est la tête de N1. Autrement dit, il n'y a pas de différences empiriques à simplifier cette structure en une structure morphologique comme celle de (41) b. :



La présence du noeud intermédiaire NP nous semble donc mal motivée: le NP ne joue aucun rôle pour déterminer les traits du composé.

Le dernier problème vient du fait que l'ordre des constituants des composés exocentriques reflète également l'ordre dans les NP. Si les exocentriques sont constitués d'un NP, il faut toutefois empêcher que les traits de ce NP percolent au mot, que le NP soit la tête du mot. Un principe devra permettre la percolation des traits du NP dans certains cas (endocentriques) mais l'empêcher dans d'autres (exocentriques). En fait, il existe un tel «principe»; c'est la contrainte d'hyponymie. La révision qui permettrait à l'analyse de DiSciullo & Williams de rendre partiellement compte des composés de l'haïtien doit donc recourir de toute façon à une notion de tête qui fasse référence à la sémantique. Dans leur analyse des mots syntaxiques du français, DiSciullo & Williams font d'ailleurs appel à la sémantique. Pour en arriver à une analyse en mot syntaxique, ils rejettent d'abord

glace comme la tête de *essuie-glace* parce qu'un *essuie-glace* n'est pas un genre de *glace*, en d'autres termes, parce que *essuie-glace* n'est pas un hyponyme de *glace*.

En résumé, nous croyons que les composés de l'haïtien doivent être analysés comme des structures purement morphologiques dont les propriétés sont déterminées par le constituant-tête, la tête étant définie, indépendamment de sa position, selon les termes de (12). Nous rejetons une définition positionnelle de tête parce qu'en haïtien, même si les mots dérivés sont tous dextrocéphales, les plus productifs des composés sont sénestrocéphales. Dans les composés binominaux, les rares formes ayant une tête à droite ont des équivalents où l'ordre des constituants est inversé. Dans les composés incluant un adjectif, celui-ci précède ou suit le nom selon qu'il est prénominal ou postnominal en syntaxe²⁰.

Même si elle permet de rendre compte du fait que l'ordre dans les composés rejoint celui que l'on observe en syntaxe, nous rejetons l'hypothèse des mots syntaxiques parce qu'elle complexifie l'analyse des composés. D'une part, la présence d'un XP interne au composé ne joue aucun rôle pour déterminer les propriétés du composé. D'autre part, ce XP n'a pas toutes les propriétés d'une structure syntaxique (pas d'expansion complète²¹, interprétation sémantique différente); il faudrait donc que des principes particuliers soient formulés pour contraindre les propriétés des XP lorsqu'ils sont à l'intérieur d'une structure morphologique.

Cela n'implique pas que nous croyions que la position de la tête morphologique est aléatoire. Le fait que la tête, en français et en haïtien, est généralement à droite dans les dérivés, à gauche dans les composés est sûrement plus qu'une coïncidence. Mais des principes autres que la définition même de la tête morphologique peuvent rendre compte de cette position. En syntaxe, par exemple, plusieurs théories (dans la lignée de Koopman (1984) et Travis (1984)) proposent que l'ordre des constituants découle de principes indépendants régissant les relations

20. Il est intéressant de noter que les noms composés contenant un adjectif sont souvent déviants par rapport à l'ordre canonique que l'on retrouve dans les composés (voir Brousseau (1988)). En français, les composés [A-N] sont les seuls ayant une tête à droite. En fongbe, alors que la tête est à droite dans les composés comme dans les dérivés, on retrouve des composés sénestrocéphales [N-A].

21. Bien sûr, tous les syntagmes n'apparaissent pas toujours avec une expansion complète; on trouve des VP et des NP qui ne sont constitués que d'une tête. Ce qui est frappant avec les composés toutefois, c'est qu'ils ne contiennent pour ainsi dire jamais d'expansion, l'exception étant constituée des composés exocentriques, non réguliers et idiomatiques.

entre ces consituants, particulièrement la directionnalité (de l'assignation des cas et des rôles thème, du gouvernement, de la prédication, de la relation opérateur/variable). De tels principes peuvent aussi bien rendre compte de l'ordre des constituants dans les structures morphologiques.

Sans aborder cette question en détail ici (voir Brousseau (1988)), mentionnons toutefois que les différences d'ordre entre composés et dérivés peuvent être assimilées à une autre différence entre ces deux types de mots. Les dérivés ont une tête qui est en relation de complémentation avec sa base: l'affixe sous-catégorise une base donnée et modifie la grille thématique de cette base. Dans les composés, on ne trouve pas une telle relation de complémentation²²: la tête ne sous-catégorise pas pour tel ou tel type de mot et ne modifie pas la grille thématique de son modifieur. Nous croyons que la position de la tête morphologique peut être déterminée par des paramètres directionnels sur les relations de complémentation et de modification.

5. Conclusion

Dans cette étude, nous avons montré que l'interprétation et l'identification des propriétés syntaxiques des composés ne peuvent pas toujours être expliquées en recourant à une définition positionnelle de la tête morphologique. Nous avons pris comme exemple les données de l'haïtien dont on peut rendre compte de façon directe si on admet que la position de la tête est différente dans les composés (gauche) et dans les dérivés (droite). Nous avons rejeté deux analyses découlant d'une définition positionnelle: l'une voulant que les composés de l'haïtien soient des idiomes, l'autre voulant qu'ils soient des mots dont la structure interne est syntaxique. Notre analyse est basée sur une définition intrinsèque qui identifie la tête morphologique comme le constituant qui partage les traits sémantiques et, par implication, les traits syntaxiques de sa projection.

Anne-Marie Brousseau

Université McGill

Groupe de recherche sur le créole haïtien (UQAM)

22. Sauf dans les composés impliquant à un certain niveau un verbe : composés synthétiques formés d'une base déverbiale (e.g. *truck-driver*) et verbes composés (e.g. *bar-tend*). Ces deux types de composés sont complètement absents en haïtien.

Références

- ALLEN, M.R. (1978), *Morphological Investigations*, Thèse de doctorat, Université du Connecticut.
- ARONOFF, M.H. (1976), *Word formation in generative grammar*, MIT Press, Cambridge MA.
- BAKER, M. (1988), *Incorporation: A Theory of Grammatical Function Changing*, University of Chicago Press, Chicago.
- BAUER, L. (1978), *The Grammar of Nominal Compounding*, Odense University Press, Odense.
- BROUSSEAU, A.-M. (à paraître), «De «nù-fló» à «po-bouch»: la relexification des composés en haïtien», *Revue canadienne de linguistique*, Ottawa.
- BROUSSEAU, A.-M. (1988), *Tryptique sur les composés. Les noms composés en français, fongbe et haïtien en regard des notions de tête et de percolation*, Travaux de recherche sur le créole haïtien 2, Groupe de recherche sur le créole haïtien, Montréal.
- BROUSSEAU, A.-M., S. Filipovich et C. Lefebvre (1989), «Morphological processes in Haitian Creole: the Question of Substratum and Simplification», *Journal of Creole and Pidgin Languages* 4:1, pp.1-37.
- CADELY, J.-R. (1986), «Le système accentuel du créole haïtien» dans Lefebvre, C. et J. Kaye (éds).
- CHOMSKY, N. (1970), «Remarques sur la nominalisation» dans *Questions de sémantique*, Seuil, 1975, Paris.
- CHOMSKY, N. et M. Halle (1968), *Sound pattern of English*, Harper and Row, New York.
- DI SCIULLO, A.-M. (1987), *Morphologie configurationnelle*, manuscrit, UQAM, Montréal.
- DI SCIULLO, A.-M. (1988), «Formal Relations and Argument Structure», *Third International Congress in Morphology*, Krems.
- DI SCIULLO, A.-M. et E. Williams (1987), *On the definition of word*, MIT Press, Cambridge MA.
- GILLES, R. (1987), «L'assignation du cas génitif en créole haïtien» dans Lefebvre, C. (éd.).
- GIURESCU, A. (1975), *Les mots composés dans les langues romanes*, Mouton, The Hague/Paris.
- GREENBERG, J.H. (1963) «Some Universals of Grammar with Particular Reference to the Order of Meaningfull Elements» dans J. H. Greenberg (ed.), *Universals of Language*, The MIT Press, Cambridge MA.

- KAYNE, R. (1984), *Connectedness and Binary Branching*, Foris, Dordrecht.
- KOOPMAN, H. (1984), *The Syntax of Verbs*, Foris, Dordrecht.
- LEECH, G. (1974), *Semantics. The Study of Meaning*, Penguin Books, 2e édition, Hamondsworth.
- LEES, R.B. (1960), *The Grammar of English Nominalizations*, Mouton, The Hague.
- LEFEBVRE, C. (à paraître), «The role of relexification and syntactic reanalysis in Creole genesis: methodological aspects of a research program» dans S. Mufwene (ed.) *Proceedings of the International Round Table on Africanisms in Afro-American*.
- LEFEBVRE, C. & J. Lumsden (à paraître), «Les langues créoles et la théorie linguistique», *Revue canadienne de linguistique*, Ottawa.
- LEFEBVRE, C. (éd.) (1987), *Projet fon-créole haïtien: études syntaxiques, morphologiques et phonologiques*, Deuxième rapport de recherche, UQAM, Montréal.
- LEFEBVRE, C. et J. Kaye (éds) (1986), *Projet fon-créole haïtien: études syntaxiques, morphologiques et phonologiques*, UQAM, Montréal.
- LIEBER, R. (1981), *On the organization of the lexicon*, Thèse de doctorat, MIT.
- LIEBER, R. (1988), «Phrasal Compounding in English and the Morphology-Syntax Interface» dans D. Brentari et al. (eds), *Papers from the Parasession on Agreement in Grammatical Theory*, Chicago Linguistic Society, Chicago.
- MARCHAND, H. (1969), *The Categories and Types of Present-Day Word Formation*, C.H. Beck, Munich.
- McCAWLEY, J.D. (1981), *Everything that Linguists have Always Wanted to Know about Logic*, University of Chicago Press, Chicago.
- MILLER, G.A. (1978), «Semantic Relations among Words» dans M. Halle, J. Bresnan & G.A. Miller (eds), *Linguistic Theory and Psychological Reality*, MIT Press, Cambridge MA, pp. 60-118.
- SCALISE, S. (1984), *Generative Morphology*, Foris, Dordrecht.
- SELKIRK, E.O. (1982), *The Syntax of Words*, MIT Press, Cambridge MA.
- TRAVIS, L. (1984), *Parameters and Effects of Word Order Variation*, Thèse de doctorat, MIT.
- WILLIAMS, E. (1981), «On the notion 'lexically related' and 'head of a word'», *Linguistic Inquiry* 12, pp. 245-274.